

# Les fonds de dotation séduisent la nouvelle génération

L'émergence du fonds de dotation a largement contribué à l'essor du mécénat. Plus simple et rapide à mettre en œuvre, cet outil philanthropique a su séduire toute une nouvelle génération de mécènes. Aujourd'hui, on compte plus de 2 500 fonds de dotations en France.

Par Guillaume Lucchini, fondateur de Scala Patrimoine et Scala Mécénat

**E**n 2019, le mécénat a été au cœur de la polémique lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris. Dès les premières heures de l'embrasement de la cathédrale rendue célèbre par Victor Hugo dans son ouvrage mondialement connu, des promesses de dons ont afflué pour sauver ce bijou et morceau d'histoire français. Cet élan de générosité provenant de tous horizons (Europe, Etats-Unis...), s'est vu relégué au second plan dès lors que les grands groupes français ont souhaité contribuer à la « reconstruction-rénovation » de ce monument français, la question de la fiscalité du don et les réflexions sur les niches fiscales ayant pris immédiatement les rênes de la discussion publique.



*On ne dirige pas un fonds de dotation comme une entreprise*

Dans un environnement alors chahuté par les premières manifestations des Gilets jaunes, promettre plusieurs centaines de millions d'euros défiscalisés en moins de 24 heures était pour certains indécents.

Si, depuis cet épisode, la question de la fiscalité est au cœur des débats – le gouvernement ayant réaffirmé depuis sa volonté de réformer la fisca-



Guillaume Lucchini, fondateur de Scala Patrimoine et de Scala Mécénat

lité des dons en réduisant les avantages fiscaux pour les entreprises –, il n'en ressort pas moins que le secteur du mécénat continue à bénéficier d'une très forte croissance ces dernières années. Ce développement s'explique aussi bien par des raisons conjoncturelles que par l'émergence du fonds de dotation.

## Le boom du mécénat

A la lecture de la dernière étude de L'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France, on constate que les principaux domaines d'intervention des fondations sont le secteur social (24 %) la santé et la recherche médicale (17 %), l'art et la culture (17 %) ainsi que l'enseignement supérieur et la formation continue (9 %).

Le mécénat vient donc épauler, voire remplacer l'Etat dans ses missions jusqu'alors dites « régaliennes ». Notre-Dame de Paris en est le parfait



Le mécénat a été au cœur de la polémique lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019.

exemple. La cathédrale est la propriété de l'Etat depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, elle appartient ainsi au domaine public. Le mécénat vient ainsi aider l'Etat dans ses opérations de rénovation, fort coûteuses.

Ensuite, le mécénat est le symbole de ces nouvelles générations qui sont portées par la défense des enjeux environnementaux et le combat des inégalités, quelles qu'elles soient. Désormais, dans leur stratégie de communication, les entreprises ont bien compris que ces nouveaux consommateurs ou futurs employés adhéreront aux valeurs de la marque et celles qui y sont défendues, les sociétés se trouvant davantage valorisées à travers ses actions sociétales ou environnementales que par la qualité de leurs produits ou services commercialisés. Le mécénat devient alors un nouvel outil de communication de l'entreprise doté d'un effet collatéral direct sur la marque et sur son ancrage territorial.

Enfin, pour que ce mécénat se développe, il est nécessaire que la structure juridique soit adaptée à cette nouvelle formule. Plus simple et rapide, c'est la création du fonds de dotation qui a ainsi permis le développement de ce « mécénat nouvelle génération ». D'ailleurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2011, on comptait 852 fonds de dotation. Six ans plus tard, en 2017, on en dénombre 2 494.

Autre fait intéressant, les créateurs de fonds de dotation sont de plus en plus jeunes : désormais, près de 10 % des structures sont créés par des personnes de moins de 35 ans.

### **Fonds de dotation, l'outil des nouvelles générations**

Institué par les articles 140 et 141 de la loi de Modernisation de l'économie du 4 août 2008, le fonds de dotation est un nouvel outil de financement au service de l'intérêt général. La loi le définit comme « *une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres ou missions d'intérêt général* ».

Il s'est inspiré d'un modèle anglo-saxon, celui des *endowment funds*, outils philanthropiques très répandus Outre-Atlantique. Ces *endowment funds* sont, typiquement, des fonds adossés à un organisme, de manière à le financer avec les revenus de son patrimoine.

Le fonds de dotation est ainsi créé :

- avec pour vocation essentielle de capitaliser des ressources dont les revenus seront utilisés ; >>>

>>> ● dans le but de mener et financer des activités d'intérêt général ;

● par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, de droit privé (entreprise, particulier, association, fondation, etc.) ou de droit public (État, établissement public, etc.) ;

● pour une durée déterminée ou indéterminée.

Outil de collecte de fonds privés (dons manuels, donations et legs), le fonds de dotation peut faire appel à la générosité du public. Il devra, en ce cas, y être autorisé par le préfet. En revanche, il ne peut pas recevoir de subventions.

Un fonds de dotation est donc créé soit pour financer directement une mission d'intérêt général, soit pour aider un organisme sans but lucratif dans ses missions d'intérêt général, en lui reversant les revenus issus de la capitalisation. Représentant près de 3 Md€ de dons de la part des entreprises, le secteur associatif vit aujourd'hui en grande partie grâce au mécénat.



### *En philanthropie, donner c'est aussi construire un projet*

L'initiative de la constitution d'un fonds de dotation relève d'une démarche volontaire de la part de personne(s) physique(s) ou morale(s) (privées ou publiques). Comme l'association, le fonds de dotation est une structure dont les modalités de création sont simples et rapides. Il est créé sur simple déclaration à la préfecture du département dans le ressort duquel il a son siège. Cette déclaration est assortie du dépôt de ses statuts au Journal officiel. Il acquiert la personnalité juridique dès la date de publication de sa création au Journal officiel. Il doit avoir un objet précis et être d'intérêt général. Cet objet peut être large ou affecter plusieurs actions.

#### **Le fonds de dotation, un outil de gestion de patrimoine**

Le fonds de dotation a permis ces dernières années l'essor du mécénat auprès des nouvelles



générations. Il est désormais facile pour tout chef d'entreprise de créer son propre fonds de dotation pour accompagner des projets d'intérêt général qui lui importent. Pour autant, il est important de préciser que l'on ne dirige pas un fonds de dotation comme une entreprise. Bien que le secteur du mécénat se professionnalise, il est important de préciser que les actions du fonds de dotation doivent s'inscrire dans un secteur en pleine mutation, dans lequel le bénévole laisse peu à peu sa place à l'expert.

Si lier ainsi mécénat (donc appauvrissement) et gestion de patrimoine peut sembler relever de l'oxymore, mais il n'est en rien. Donner, c'est donc aussi construire un projet. La plupart des structures proposent de plus en plus d'outils (dons affectés, création de fondations abrités...) destinés à permettre à leurs mécènes de bâtir une générosité sur mesure, dans lesquels ils pourront s'investir. Le développement des fondations familiales est un exemple de ce qu'un mécène avisé peut souhaiter mettre en place pour envisager une stratégie sur plusieurs années.

Enfin, donner peut être l'occasion de prévoir des charges et d'envisager l'organisme bénéficiaire comme un partenaire pérenne pouvant aussi porter un patrimoine pour le compte d'un tiers (proche, enfant vulnérable) pendant un temps donné, dans une sorte de fiducie philanthropique. De nombreuses solutions existent. Elles appellent toutes une véritable réflexion et un accompagnement étroit pour une efficacité optimale, et non forcément fiscale. ■